

Le Canada souscrit 3.6 millions de dollars au capital-actions de la Société financière internationale (SFI), filiale de la Banque mondiale qui investit des fonds dans les entreprises pour lesquelles l'apport de capitaux privés est insuffisant. La SFI sert également de chambre de compensation, au sein de laquelle les investisseurs peuvent trouver des occasions d'investissements.

Banques régionales et consortiums de développement

Les banques régionales ont pour but d'accélérer les progrès économiques des pays en voie de développement qui en sont membres, en leur prêtant des capitaux, en favorisant les investissements, et en leur fournissant une assistance technique. Le Canada est un membre fondateur et un important souscripteur de la Banque asiatique de développement et de la Banque de développement des Antilles et il participe activement aux négociations qui préparent la création d'un Fonds spécial pour la Banque africaine de développement.

Le Canada est également membre des consortiums de la Banque mondiale, qui coordonnent les plans de développement et les courants d'aide à l'Inde et au Pakistan, des consortiums de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour la Grèce et la Turquie, des groupes consultatifs pour plusieurs autres pays, du Comité d'aide au développement de l'OCDE, du Programme de coopération technique pour le Commonwealth, et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCD).

Le secteur privé

Direction des programmes spéciaux

Dernièrement, l'ACDI a lancé un programme destiné à aider les organismes bénévoles et non gouvernementaux à accroître leur participation au développement international. En 1968-1969, cinq millions de dollars ont été affectés à ce programme, et ce chiffre s'élève à huit millions et demi de dollars pour 1970-1971. On estime à environ 35 millions de dollars par an la valeur totale de l'aide privée accordée par des organismes canadiens aux pays en voie de développement.

Un grand nombre de ces groupements, Églises, universités, établissements techniques, associations industrielles ou ouvrières, coopératives, sociétés spécialisées, ont été des pionniers dans le domaine du développement, et poursuivent avec succès des programmes qui peuvent être élargis et renforcés selon l'appui supplémentaire qui leur est accordé.

Pour tirer parti de ressources privées complémentaires, on accorde en général les subventions à titre d'élément égalisateur ou proportionnel à l'organisme national ou correspondant d'un organisme canadien, qui fournit la moitié ou les deux tiers des fonds nécessaires au projet. Ce genre d'assistance doit également augmenter l'étendue ou la portée de l'activité canadienne et compléter le programme d'aide du secteur public.

La subvention isolée la plus importante que la Direction des organisations non-gouvernementales a accordée en 1970 est celle de quatre millions et demi de dollars versée au Service universitaire canadien outre-mer (SUCO)